



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme

**Madame Bety WAKNINE**

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0509/28/2019-110 PR (corr. : S. Duquesne)

Réf. DU : 04/PFU/1704679 (corr. : C. Barboza)

Réf. CRMS : AA/EB/BXL20816\_642\_Metropole\_tente\_solaire

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Place de Brouckère, 31 – Hôtel Métropole.

Demande de permis portant sur le remplacement de la tente solaire fixée à la marquise de la terrasse.

**Avis conforme de la CRMS**

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 09/08/2019, reçu le 12/08/2019, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 21/08/2019.

Étendue de la protection

Certaines parties du complexe formé par l'Hôtel Métropole et ses extensions, dont les façades à rue, sont classées comme ensemble et comme monument par l'arrêté du 28/02/2002. La façade place de Brouckère se situe en outre dans la zone de protection du Passage du Nord, classé comme monument. Au PRAS, l'espace concerné par la demande se trouve en ZICHEE et dans un espace structurant.

Historique et description du bien

L'origine de l'Hôtel Métropole se place dans la cadre de l'aménagement des boulevards du centre voulu par le bourgmestre J. Anspach après le voûtement de la Senne (1867-1871) et à l'image des travaux réalisés par Hausmann à Paris. Un projet immobilier prestigieux fut mis sur pied pour faire de ces boulevards un symbole du capitalisme triomphant et de la vie mondaine. Les bâtiments qui les bordent rivalisaient tant par la richesse des matériaux employés que par leur monumentalité. D'inspiration française, l'architecture des boulevards est typique, tout comme l'emploi de pierre de taille ou de pierre de France.

Le n° 31 Place de Brouckère est le « bâtiment principal et noyau d'origine de l'actuel complexe hôtelier, élevé par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite sur les plans de l'arch. A. Trappeniers datés de 1872, en service à partir de 1874 »<sup>1</sup>. Le n° 23-29, quant à lui, est un « immeuble de rapport élevé en style éclectique sur des plans signés en 1872 par l'arch. D. Peeters »<sup>2</sup>. La première de ces deux constructions est achetée en 1891 par les brasseurs Wielemans-Ceuppens qui la font transformer par l'architecte Alban Chambon en un luxueux hôtel, entrepris en 1893 et inauguré en 1894, auquel sera annexé le second bâtiment vers 1900. La fin du XIX<sup>e</sup> siècle correspond également à la période d'aménagement de la place de Brouckère à laquelle l'histoire de l'hôtel est étroitement liée. L'Hôtel Métropole fait sans conteste partie de ces hôtels de prestige européens du tournant du siècle qui dégagent une atmosphère typique de la Belle Époque.

<sup>1</sup> *Le patrimoine monumental de la Belgique. Bruxelles. 1A : Pentagone A-D*, Liège, 1989, p. 370.

<sup>2</sup> *Idem.*



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN  
Historique de la demande

La Commission s'est récemment déjà penchée sur l'hôtel Métropole, avec la demande d'installation de 23 coupe-vent fixes. Lors de la séance du **13/03/2019**, elle avait rendu un **avis conforme favorable sous conditions** (réf. : BXL20816\_635\_Hotel\_Metropole). Les réserves avaient pour objectif de préserver la qualité architecturale et urbanistique de l'édifice classé et de son environnement. Il était également suggéré de réaliser un plan de gestion de l'espace piétonnier de la Place de Brouckère avec la participation des cellules 'Patrimoine historique' et 'Horeca' de la Ville de Bruxelles afin d'assurer une cohérence de traitement pour l'ensemble des commerces qui entourent cet espace public de qualité patrimoniale.

Analyse de la demande

La demande porte sur le remplacement de la toile solaire existante sur la marquise de la terrasse du Café Métropole. La nouvelle toile serait en dralon de couleur noire avec un lettrage doré. Elle serait fixée à la place de la toile rouge existante. Le mécanisme et les profils de fixation seraient vérifiés et conservés pour cette pose.

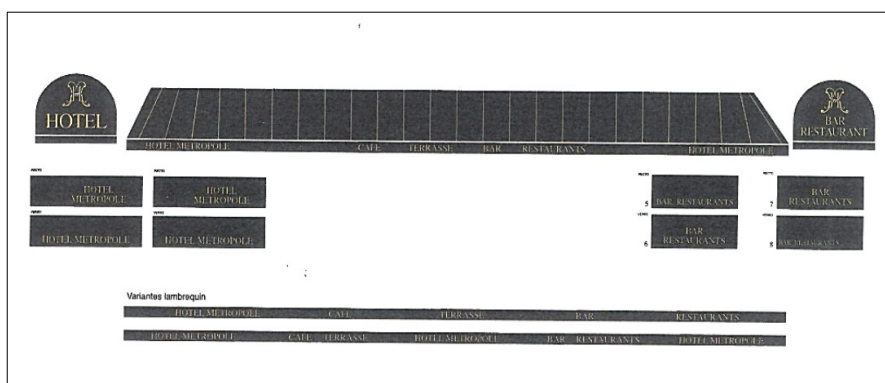


Fig. 1. Détails de la tente solaire projetée. Illustration issue du dossier de demande.

Avis

La Commission émet un **avis conforme favorable** au projet tel qu'il a été soumis (réutilisation des dispositifs de fixation existants). Par ailleurs, elle encourage la réalisation de travaux de restauration de la marquise tout en attirant l'attention du maître d'ouvrage sur les impacts que cette entreprise aura sur la tente solaire. Enfin, l'Assemblée rappelle l'intérêt que représenterait un plan de gestion de l'espace piétonnier de la place de Brouckère. Celui-ci permettrait une meilleure gestion des demandes relatives aux dispositifs commerciaux prévus sur cet espace public de qualité patrimoniale.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. BUP-DPC : S. Duquesne, S. Valcke, H. Lelièvre ; BUP-DU : C. Barboza ;

2/3



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN  
Cellule Patrimoine historique : opp.patrimoine@brucity.be